



# FINAL COMMUNIQUE DU SOMMET SUR L'INTÉGRITÉ ÉLECTORALE EN AFRIQUE II

20 recommandations

# Introduction

Le deuxième Sommet sur l'Intégrité Électorale en Afrique a été convoqué sous les auspices du Réseau Africain des Observateurs Électoraux (AfEONet) et du Christian Churches Monitoring Group (CCMG), dans le cadre du projet AHEAD Africa, afin de faciliter un échange de points de vue et d'analyses sur l'état de la démocratie sur le continent. Il s'est articulé autour du thème de la défense de la démocratie et de la reconquête de l'espace civique, a examiné les réalités contextuelles des observateurs citoyens et a analysé les perspectives régionales en vue de renforcer la résilience démocratique.

## Objectifs:

1. Évaluer les menaces émergentes pesant sur la démocratie et l'espace civique en Afrique, et identifier des stratégies collaboratives pour contrer la consolidation autoritaire.
2. Explorer des solutions durables pour financer et protéger l'observation électorale menée par les citoyens, en particulier dans un contexte de déclin du soutien international.
3. Bâtir un consensus autour de réformes juridiques, institutionnelles et technologiques favorisant l'intégrité électorale et une gouvernance inclusive.
4. Examiner les implications de l'intelligence artificielle et des technologies émergentes sur les processus électoraux, les écosystèmes de l'information et la participation citoyenne, et proposer des garde-fous, des cadres éthiques et des réponses politiques appropriées.
5. Renforcer la coordination régionale et les mécanismes de suivi post-électoral pour les observateurs citoyens et les réseaux de la société civile à travers l'Afrique.
6. Amplifier les voix des jeunes, des femmes et des groupes marginalisés dans l'élaboration des réformes électorales, l'inclusion numérique et le renouveau démocratique sur le continent.

Le Sommet a réuni 148 participants (88 hommes et 60 femmes) issus de divers secteurs, représentant plus de 50 organisations de la société civile, institutions gouvernementales et organisations internationales à travers le continent africain, y compris le Conseil économique, social et culturel de l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la Commission électorale de Zambie et le Gouvernement de la République de Zambie.

Ce communiqué consolide les délibérations du Sommet et propose des stratégies à l'intention des différentes parties prenantes afin d'améliorer les processus de suivi post-électoral, de répondre aux défis régionaux et de générer des solutions en faveur du renouveau démocratique.

# Préambule

**NOUS**, participants au deuxième Sommet sur l'**Intégrité Électorale en Afrique**, réunis à Lusaka, en Republic of Zambia, du 11 au 12 novembre 2025, sous le thème « **Défendre la démocratie et reconquérir l'espace civique : un appel continental en faveur de l'intégrité électorale et d'une gouvernance inclusive** » ;

**Rappelant** les objectifs et principes de l'**Acte constitutif de l'Union africaine**, de la **Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (CADEG)**, ainsi que des instruments régionaux pertinents de la **SADC**, de la **Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)**, de la **Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)** et de la **CAE** ;

**Rappelant** en outre les conclusions et engagements du **premier Sommet sur l'Intégrité Électorale en Afrique** (Kampala, 2023) et de la **Conférence des parties prenantes aux élections en Zambie** (Lusaka, 2024), et reconnaissant le présent Sommet comme la poursuite d'un processus continental visant à renforcer la gouvernance démocratique, l'intégrité électorale et la participation civique ;

**Reconnaissant** que, bien que des élections régulières continuent d'être organisées à travers l'Afrique, **la qualité, la crédibilité et l'intégrité des processus électoraux se détériorent** dans de nombreux États membres de l'Union africaine, plusieurs scrutins ne répondant pas aux normes internationales et régionales en matière d'élections libres, équitables, crédibles et inclusives ;

**Constatant** que, malgré une demande publique soutenue en faveur de la démocratie, le continent connaît un **recul des indicateurs démocratiques**, caractérisé par la réduction de l'espace civique, les dérives du pouvoir exécutif, l'affaiblissement des institutions de redevabilité, l'opacité du financement politique et la montée des tendances autoritaires ;

**Réaffirmant** la Déclaration des principes mondiaux pour l'observation et le suivi non partisans des élections par les organisations citoyennes, qui reconnaît le droit des citoyens d'observer leurs propres élections et établit des normes pour l'observation citoyenne ;

**Réaffirmant** en outre que les citoyens africains demeurent profondément attachés à la démocratie, à la gouvernance responsable et à l'état de droit, et continuent de faire valoir leur droit de choisir leurs dirigeants à travers des processus électoraux authentiques, transparents et participatifs ;

**Reconnaissant** que l'observation électorale menée par les citoyens et le suivi civique demeurent une ligne de défense essentielle contre le recul démocratique, malgré les risques croissants, l'intimidation et les représailles auxquels font face les défenseurs de la démocratie et des droits humains ;

**Préoccupés** par le fait que le **financement politique illicite, l'opacité du financement des campagnes électorales**, ainsi que l'influence des flux financiers illicites transnationaux et nationaux compromettent de plus en plus la compétition électorale, l'intégrité des politiques publiques et la confiance du public dans les institutions démocratiques ;

**Notant** avec préoccupation la **diminution du financement international en faveur du soutien à la démocratie** et son impact disproportionné sur l'observation électorale menée par les citoyens, l'éducation civique et les initiatives de reddition de comptes ;

**Reconnaissant** que les technologies numériques, l'intelligence artificielle et les outils fondés sur les données offrent à la fois des opportunités pour renforcer l'intégrité électorale et des risques sérieux liés à la mésinformation, à la désinformation, à la surveillance, aux cybermenaces et à l'inégalité d'accès ;

**Affirmant** que **la paix, la sécurité, l'inclusion, l'équité et la justice** sont indissociables de la consolidation démocratique, et que la démocratie doit produire des bénéfices sociaux, économiques et politiques tangibles pour tous les citoyens, en particulier les jeunes, les femmes et les groupes marginalisés ;

**Réaffirmant** notre confiance collective dans la résilience des citoyens africains et le courage des acteurs civiques à défendre les acquis démocratiques, même dans des environnements politiques restrictifs et à haut risque ;

**Par conséquent**, unis par des valeurs partagées et un engagement commun en faveur de solutions africaines, nous **décidons et recommandons** ce qui suit :

# Résolutions et recommandations

## 1. Repenser le financement de la démocratie à l'ère du soutien mondial changeant

1.1. Les États membres de l'Union africaine (UA) devraient adopter pleinement, adapter au contexte national et mettre en œuvre les principes de la CADEG.

1.2. Les gouvernements et les communautés économiques régionales (CER) devraient repenser les modèles de financement électoral et de campagnes afin de promouvoir l'inclusion, l'équité, la transparence et l'intégrité, tout en limitant l'influence indue des intérêts illicites et privés.

1.3. Des stratégies de financement innovantes et diversifiées pour le soutien à la démocratie devraient être poursuivies, incluant la philanthropie locale, les contributions du secteur privé conformes aux garde-fous démocratiques, l'engagement de la diaspora et le volontariat structuré, en particulier parmi les jeunes.

1.4. L'UA, en collaboration avec les CER, devrait envisager la création d'un Fonds africain pour la démocratie et l'intégrité électorale, complété par des mécanismes de solidarité régionaux et nationaux.

## 2. Reconquérir l'espace civique et renforcer les capacités des observateurs citoyens en tant que défenseurs de première ligne de la démocratie

2.1. Les États membres de l'UA doivent respecter, protéger et élargir l'espace civique et démocratique, y compris les droits d'association, de réunion, d'expression et d'accès à l'information, conformément aux obligations constitutionnelles et régionales.

2.2. Les États membres de l'UA devraient garantir des environnements juridiques et administratifs favorables pour la société civile et les observateurs citoyens en tant que défenseurs des droits humains. Éliminer les restrictions injustifiées, le harcèlement et la criminalisation des acteurs civiques pendant les élections.

2.3. Les organisations d'observation dirigées par les citoyens devraient renforcer leur gouvernance institutionnelle, leur durabilité et leurs réseaux de solidarité régionaux afin de renforcer la protection collective, la résilience et le plaidoyer coordonné.

2.4. Des plateformes de dialogue structurées et régulières devraient être institutionnalisées entre la société civile, les autorités électorales, les acteurs politiques et autres parties prenantes pour traiter les griefs électoraux, les priorités de réforme et les déficits de confiance.

### **3. De l'observation à la réforme : Renforcer l'intégrité électorale et la résilience démocratique**

3.1. Des mécanismes efficaces et transparents pour le suivi, la mise en œuvre et le rapport des recommandations issues de l'observation électorale aux niveaux national, régional et continental devraient être établis et renforcés.

3.2. Les organes de gestion électorale (OGE) devraient collaborer avec la société civile, le milieu académique et les instances régionales pour institutionnaliser les processus de suivi post-électoral afin de traduire les conclusions de l'observation en réformes concrètes.

3.3. Les observateurs citoyens et les promoteurs de réformes devraient utiliser systématiquement des données probantes, y compris des enquêtes d'opinion publique telles que celles de Afrobarometer, pour guider l'engagement politique, le plaidoyer et la communication publique.

### **4. Gouvernance pour l'inclusion, l'équité et l'autonomisation des jeunes**

4.1. Les États membres de l'Union africaine doivent répondre de manière significative aux aspirations politiques, économiques et sociales des jeunes, dont l'exclusion risque d'alimenter la frustration, l'instabilité et le désengagement démocratique.

4.2. Les États membres devraient s'attaquer aux obstacles structurels à la participation des jeunes, des femmes et des personnes handicapées (PH) aux processus électoraux et de gouvernance.

4.3. Les programmes d'éducation civique et électorale devraient être renforcés afin de promouvoir les valeurs démocratiques et la participation pacifique.

## 5. Exploiter l'intelligence artificielle et les technologies émergentes pour protéger l'intégrité électorale

5.1. Les États membres de l'UA devraient adopter des outils basés sur l'intelligence artificielle pour améliorer l'observation électorale, l'éducation des électeurs et la redevabilité, tout en protégeant les libertés civiles.

5.2. Les gouvernements doivent veiller à ce que la régulation des technologies numériques et de l'intelligence artificielle protège la confidentialité des données, la liberté d'expression et les libertés civiles, sans compromettre l'action civique ni la surveillance indépendante.

5.3. La coopération multipartite devrait être renforcée pour lutter contre la désinformation et le désordre informationnel.

## 6. Flux financiers illicites, corruption électorale et influence de l'argent sale en politique

6.1. Les États membres de l'UA et les CER devraient renforcer les cadres juridiques, réglementaires et d'application pour prévenir, détecter et lutter contre le financement politique illicite et faire respecter les règles de financement des campagnes.

6.2. La coopération régionale et continentale devrait être renforcée pour traiter la nature transfrontalière du financement politique illicite, y compris le partage d'informations et la mise en place de mécanismes conjoints de redevabilité.

6.3. Les institutions de contrôle et la société civile devraient être soutenues afin d'intensifier la surveillance et le rapport sur l'intégrité du financement politique, notamment en matière de transparence et de redevabilité du financement des campagnes.

## Conclusion

Nous réaffirmons notre engagement collectif à défendre la démocratie, à reconquérir l'espace civique et à protéger l'intégrité électorale à travers l'Afrique. Nous appelons les gouvernements, les institutions régionales, la société civile, le secteur privé et les citoyens à agir avec urgence, solidarité et détermination pour mettre en œuvre ces recommandations.

## Co-signataires

1. Accountability Lab East and Southern Africa
2. Afrobarometer
3. African Election Observers Network (AfEONet)
4. AfricTivistes
5. Alliance for Finance Monitoring (ACFIM)
6. Christian Churches Monitoring Group (CCMG)
7. East and Horn of Africa Election Observation Network (E-HORN)
8. Election Support Network of Southern Africa (ESN-SA)
9. National Democratic Institute (NDI)
10. Transparency International (TI)
11. West African Election Observers Network (WAEON)
12. Westminster Foundation for Democracy (WFD)

Adopté à Lusaka, en République de Zambie, en ce 12<sup>e</sup> jour de novembre 2025.



Cette publication a été cofinancée par l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du African Election Observers Network (AfEONet) et de reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.